

## La gazette du Numéro Vert

Janvier - avril 2024



### SOMMAIRE

Les actions du NVA
Retour sur les chiffres clés

03

**Le portrait bénévole** Le portrait de Léna

Présentation d'un service du CASP : le numéro vert

04

Les actualités
Ouverture d'un nouvel

établissement à Troyes-Lavau Loi immigration du 26 janvier 2024 Nouvelle condamnation de la France par la CEDH



**ARAPEJ** 

Rédaction : Milena Sessou et Paloma Martial

### LE TRIMESTRE DU NVA



### Les actions du Numéro Vert Arapej

#### La détention dernièrement

La surpopulation carcérale augmente toujours. Au 1er janvier 2024, 75897 détenus était écroués, soit une augmentation de 5,2 % sur un an.

Une loi de 2021 prévoyait la création de 15 000 places de détention d'ici 2027. Au regard de cet objectif, de nouvelles prisons ont vu le jour.

Récemment, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis est devenue un centre pénitentiaire, en effet, elle va accueillir désormais un centre de détention (établissement pour peine accueillant exclusivement des personnes définitivement condamnées).

Jusqu'alors on parlait de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (établissement accueillant des personnes dans l'attente d'une condamnation et les courtes peines), c'est donc un changement d'une particulière importance pour la plus grande prison d'Europe.

Un tout nouvel centre pénitentiaire a ouvert ses portes en 2021 à Mulhouse-Lutterbach. Et très récemment à Lavau, petite commune aux alentours de Troyes inauguré le 25 octobre 2023, accueille progressivement des personnes détenues depuis le 13 décembre, venant à la fois de l'ancienne maison d'arrêt de Troyes et d'autres établissements de région parisienne. Malgré ces nouveaux établissements, les places opérationnelles n'étaient que de 61767 au 1er

75987 personnes détenues écrouées pour 61767 places opérationnelles

janvier 2024.



# **Chiffres clés : Premier trimestre 2024**

### **18** Bénévoles

ont accordé leur temps aux personnes détenues en janvier, effectuant un total de 367 heures de volontariat.

### 7 Stagiaires

à temps plein et à temps partiel ont été accueillis

### 2509 Appels répondus

### **Chiffres clés Bilan 2023**

### 10 037

Appels des personnes détenues

### 412

Appels des familles et proches des personnes écrouées

### 86

Appels des PPSMJ (Personnes Placées Sous Main de Justice)

# FOCUS DU TRIMESTRE



### Le Numéro Vert Arapej

Le numéro vert ARAPEJ fait partie de la téléphonie sociale disponible en détention pour toutes les personnes détenues. C'est un dispositif gratuit, anonyme et confidentiel.

Le service est ouvert de 9h à 18h.

En 1997, l'ARAPEJ créé le Numéro Vert ARAPEJ suite à une Journée Nationale Prison. Le Numéro Vert ARAPEJ s'est alors donné pour mission de répondre aux besoins d'écoute et d'information exprimés par les proches de personnes détenues qui sont souvent démunis face à la justice et l'administration pénitentiaire.

Douze ans plus tard, en 2009, le Numéro Vert ARAPEJ est devenu accessible en détention afin de répondre aux questions juridiques que peuvent avoir les personnes détenues tant sur la procédure dont ils font l'objet que sur les modalités d'exécution de la peine qu'ils ont à purger.

Le 1er juillet 2016, un projet de fusion entre l'ARAPEJ et le CASP aboutit.

Le Numéro vert ARAPEJ dispose de deux lignes téléphoniques distinctes :

#### La « ligne détention » :

accessible directement depuis l'ensemble des établissements pénitentiaires de métropole, des départements et régions d'Outre-mer (les horaires des affiches adressées aux établissements des régions d'Outre- mer sont adaptés au décalage horaire avec la métropole).

### <u>La « ligne extérieure »</u> :

accessible pour toute personne ayant un lien avec une personne détenue (famille et proche, bénévole ou professionnel du secteur juridique ou social), ou pour des personnes placées sous-main de justice suivies en milieu ouvert(sous contrôle judiciaire, en semi-liberté, sous bracelet électronique, en placement extérieur, faisant l'objet d'un suivi sociojudiciaire, etc.).



Pour l'ensemble de l'année, il y a eu 10537 appels de personne détenue en 2023, 412 appels provenant de la ligne famille et 86 provenant de la ligne PPSMJ.

La participation des bénévoles est essentielle au fonctionnement, à l'identité et au sens de la mission du Numéro Vert ARAPEJ. Elle lui apporte une identité plurielle, citoyenne, fondée sur les valeurs de l'engagement, de l'ouverture et sur la conscience politique et sociale des enjeux complexes liés au fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires. C'est l'occasion pour des personnes se sentant concernées par les questions de justice et de prison de s'impliquer pour favoriser l'accès au droit des personnes détenues, en développant leurs liens avec des personnes libres et en réduisant les a priori et préjugés réciproques.

L'équipe du Numéro vert : deux salariées, référentes juridiques. P. est diplômée d'un master 2 en droit pénal comparé et d'un DU en criminologie. Forte d'une expérience de service civique en détention, elle a apporté une vision pratique au numéro vert. A. Diplômée d'un master de droit privé, parcours personne et famille, elle est présente à temps partiel et prépare une thèse de doctorat sur le travail pénitentiaire.

Cette synergie de connaissances est très riche pour le service.



### LE PORTRAIT BENEVOLE



Si le Numéro Vert est en capacité de fonctionner et de prendre un maximum d'appels, c'est en grande partie grâce au formidable investissement de nos stagiaires et bénévoles, que nous souhaitons mettre à l'honneur dans cette section.

### Lena

### 1) Peux-tu te présenter brièvement et expliquer ton parcours ?

Bonjour, je m'appelle Lena. Je suis en deuxième année en Bachelor à Sciences Po Paris avec la majeure Humanités Politiques et une mineure d'introduction au droit. J'ai grandi dans le pays Lorientais, en Bretagne. J'ai effectué un bénévolat d'un mois à Briançon au sein de l'association Refuges Solidaires, qui propose un accueil inconditionnel d'urgence à destination des exilés traversant la frontière depuis l'Italie. Cette expérience fut extrêmement enrichissante et m'a amené à me questionner sur notre rôle en tant que jeune citoyen vis-à-vis du phénomène migratoire. Je me suis depuis engagée à Jesuit Refugee Service (JRS) où j'assure des permanences administratives pour les réfugiés.

#### 2) Pourquoi avoir choisi d'effectuer un stage au sein du NVA?

C'est au cours d'une conversation avec un ami en master de droit à Sciences PO que j'ai entendu parler du NVA.

Ce dernier m'a alors conseillé de contacter le NVA car il y avait effectué un stage d'un mois en première année. Il avait beaucoup aimé l'ambiance d'entraide, la bienveillance et l'organisation de l'équipe. Ce fut une porte d'entrée pour lui vers les métiers juridiques, bien qu'il ait finalement décidé de ne pas se spécialiser en droit pénal. En plein hésitation sur mes choix futurs, j'ai donc suivi son conseil et contacté l'association qui par ailleurs répondait parfaitement à mes attentes en termes d'apports intellectuels et académiques. Pouvoir à la fois agir tout en apprenant des notions qui me seraient utiles par la suite m'a séduit car cela engagement pour les autres et enrichissement personnel.

### 3) Quelles ont été tes premières impressions ?

Arrivée dès 8h le 2 janvier, je crois avoir pris un petit peu trop d'avance à cause du stress que me procurait cette première journée!

J'ai été surprise par la taille des lieux tandis que mes représentations de standards téléphoniques

étaient principalement construites par les Demoiselles du Téléphone. Je pense que beaucoup de personnes en détention n'ont peut-être pas nécessairement conscience du petit nombre de personnes y travaillant au vu de l'importance et de la popularité du Numéro Vert. Mais j'ai trouvé l'endroit lumineux et aimé l'organisation qui différait fortement d'autres structures où j'ai pu travailler. Concernant les premiers appels, j'ai été frappée par la confiance que les personnes en détention plaçaient dans les juristes. Il y a ce sentiment d'être le dernier recours dont ils disposent qui place selon moi une grosse responsabilité sur les juristes. Face à ce constat, j'ai pris conscience du travail colossal que j'allais devoir réaliser pour tenter de pouvoir moi aussi répondre aux questions.



### 4) Combien de temps as-tu mis avant de prendre des appels ? Ressentais tu de la peur, de l'appréhension, de l'excitation ?

J'ai mis environ 10 jours avant de pouvoir répondre en double appel et environ 2 semaines et demie avant de pouvoir répondre seule. J'étais plutôt angoissée car les questions étaient souvent très précises et concernaient des cas particuliers. J'ai observé comment les filles parvenaient à resserrer les questions et à les reformuler afin de bien saisir les besoins de la personne à l'autre bout du fil.

Selon moi la difficulté majeure est la suivante : parvenir à apporter une réponse qui corresponde à la situation réelle de la personne sans aucun document et sur la base de leur propre compréhension de la situation.

En ce sens, leur mission dépasse le travail juridique vers le social/ le psychologique. Les 3 semaines d'apprentissage ont ainsi consisté à l'élaboration d'un algorithme mental où à chaque question correspondait une réponse précise et détaillée. Parvenir à répondre moimême à été un bel objectif qui a provoqué une grande satisfaction personnelle et m'a permis de reprendre confiance en moi après 2 ans d'étude sans apprendre grand-chose de bien concret...

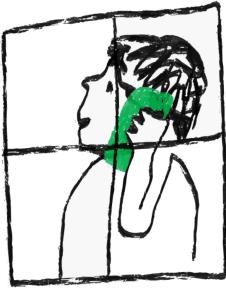
# 5) Qu'est ce qui t'a marqué durant ton expérience au sein du NVA?

Au-delà de l'aspect purement juridique, c'est surtout l'échange humain qui m'a marqué. Les positions asymétriques, appelantappelé, personne privée de liberté et personne libre, s'estompent lorsque certains nous relatent leur parcours. Je crois que ça parait vraiment bateau dis comme ça mais n'ayant jamais rencontré de détenus ou d'anciens détenus, la confrontation avec le milieu pénitentiaire a été une véritable découverte pour moi.

Les gens avec qui nous passions nos journées au téléphone auraient pu être nos oncles, nos mères, nos camarades ou nos futurs enfants. Si certains profils sont plus récurrents en fonction des infractions, il n'y aura jamais de profil type du détenu.

La plupart des individus composant notre société et notre cercle proche ne sont jamais ni tout noirs ni tout blancs mais sont un ensemble complexe de contradictions. On parle assez facilement de « zone grise » lorsque l'on évoque cette frontière poreuse entre le bien et le mal, entre la culpabilité et l'innocence, entre le légal et l'illégal.





On a peut-être tendance à se sentir facilement à l'abri du bon côté de la frontière en imaginant que nous ne passeront jamais cette ligne rouge que l'on méprise. Mais peut-être que cette expérience m'aura appris à finalement plus me méfier de moi-même et à être bien moins indifférente des personnes derrière les barreaux puisque ça pourrait être n'importe qui.

### LES ACTUALITES

### Ouverture d'un nouvel établissement à Troyes-Lavau

Un nouveau centre pénitentiaire est ouvert depuis peu à Lavau, petite commune aux alentours de Troyes, dans le cadre du plan 15 000 places nettes de prison annoncé par le président de la République en 2018. Inauguré le 25 octobre 2023, accueille progressivement des personnes détenues depuis le 13 décembre, venant à la fois de l'ancienne maison d'arrêt de Troyes et d'autres établissements de région parisienne.

Finalisé durant l'été 2023, l'établissement est décrit comme conçu pour améliorer à la fois la prise en charge des personnes détenues et les conditions de travail du personnel mais également pour s'adapter discrètement à l'environnement rural environnant.

Il comportera 476 places, exclusivement pour les hommes, réparties dans trois bâtiments quartiers de maison d'arrêt dont une unité de 36 places dédiée aux détenus vulnérables, un quatrième quartier dit « de confiance » avec 72 places en régime porte ouverte, ainsi qu'une unité de 37 places de semi-liberté. En outre, l'établissement bénéficie du statut d'établissement à réinsertion active (ERA), garantissant aux personnes détenues Ce statut garantit aux personnes détenues de nouveaux moyens de réinsertion, un nombre de postes de travail suffisant, des formations variées et cinq heures d'activités par jour.



RETROUVER UNE PLACE



Malgré ces prétentions positives, les surveillants du syndicat Force Ouvrière alertaient déjà le 4 décembre, un peu moins de dix jours avant son ouverture, sur des malfaçons susceptibles de nuire à leur sécurité et à celle des personnes détenues. En effet, il estiment que l'établissement n'était pas prêt pour l'ouverture : une partie des bâtiments serait déjà touchée par des infiltrations d'eau, et certains équipements pourtant indispensables comme le téléphone, les porte ou l'éclairage ne fonctionneraient pas correctement. Cette situation rappelle aux syndicats celle de Lutterbach. pointée du doigt par le CGLPL en 2022 soit moins d'un an après son ouverture, qui regrettent le manque d'écoute de leur administration.

Au sein du Numéro vert, les échos émanant des premiers détenus transférés à Troyes-Layau sont variables. Si certains sont satisfaits et soulignent la propreté de l'établissement, d'autres ont déjà déposé des recours judiciaires contre les conditions indignes de détention notamment à cause de cellules humides, insalubres et sans chauffage au mois de janvier...

### **LES ACTUALITES**



### Vote de la loi immigration le 26 janvier 2024

La nouvelle loi immigration a été votée le 26 janvier 2024 et elle aura des conséquences importantes en détention.

Un des objectifs visés est de renforcer l'éloignement des étrangers délinquants. A cette fin, la circulaire du 5 février 2024 exhortait les préfectures à procéder à un réexamen complet de l'ensemble des situations individuelles d'étrangers "dont le comportement constitue une menace à l'ordre public".

On peut noter que le délai contentieux pour contester une obligation de quitter le territoire français pour les personnes détenues passe de 48h à 7 jours ce qui aura pour conséquence d'améliorer efficacement

l'accès à un recours effectif en détention. En outre, le champ d'application des interdictions judiciaires de territoire français (ITF) a été significativement élargi par ces nouvelles mesures. Ainsi, un plus grand nombre de personnes détenues se verront dans l'impossibilité de régulariser leur situation administrative du fait de ces ITF.

Enfin, les nouvelles dispositions prévoient que la menace à l'ordre public peut être opposée dans davantage de cas, limitant à nouveau les possibilités de régularisation du public justice.

Par exemple, a été introduite la possibilité de refuser le renouvellement d'une carte de résident (10 ans) pour motif de menace à l'ordre public. De nombreux décrets d'application sont attendus et permettront d'apprécier la portée réelle de cette loi.

#### Rapports de visite CGLP 2024

Le CGLPL a publié plus d'une quinzaine de rapports de visite des établissements pénitentiaires visités en 2023. Pour découvrir : <a href="https://www.cglpl.fr/actualites/actualites-2024/">https://www.cglpl.fr/actualites/actualites-2024/</a>

### La France à nouveau condamnée pour ses conditions de détention

CEDH - Leroy et autres c. France 18 avril 2024

En l'espèce, en raison d'une grève des agents pénitentiaires les détenus ont été confinés 24h/24h dans leur cellule, privés des besoins élémentaires.



### Nomination du nouveau directeur de l'administration pénitentiaire

Par un décret du 3 avril 2024, M. Sébastien CAUWEL a été nommé à la tête de l'administration pénitentiaire.